



N°A2024_09

ARRETE COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE - Aliénations

OBJET : CESSION DE KARTING BATTERIES ET CHARGEUR – BUDGET « ESPACE DE LIBERTE »

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_72 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_123 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'arrêt de l'activité Karting, il est nécessaire de céder les kartings, les batteries et les chargeurs de batteries dont les services de l'Espace de Liberté n'ont plus l'utilité.

CONSIDERANT la proposition d'acquisition de Speedo max 2, 160 av Jean Mermoz 63100 Clermont Ferrand – France,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé la cession suivante :

- 6 kartings
- Acquisition en 2013
- N° d'inventaire : 2013-00015
- Valeur nette comptable : 0.00€
- Acquéreur : Speedo Max 2

N°A2024_09(2)

- Batterie de Karting + chargeur de batterie
- Acquisition en 2018
- N° d'inventaire : 2018-00007
- Valeur nette comptable : 0.00€
- Acquéreur :-Speedo Max 2

- Valeur d'achat : 4 200 euros TTC
Soit : 3500 euros HT, TVA 700 euros

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Narbonne, le 19 février 2024

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne



**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**